

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2010/30

Objet : Convention de partenariat avec R.T.E.

Séance du 23 juin 2010

Date de convocation :
Le 31 mai 2010

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Auxiliaire Secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

Monsieur Victor BERENGUEL (Président), **Monsieur Jean Pierre GANDOIS** (Vice Président), **Monsieur Bernard ALLARD LATOUR** (Vice Président), **Monsieur Marc ZANETTO** (Rapporteur du Budget), **Monsieur Claude VINCENT** (conseiller Syndical), **Monsieur Marc AUDIER** (Conseiller syndical, suppléant de Mme EYMEOD), **Madame Christine MAXIMEN** (Conseiller syndical suppléant de Monsieur Jean BERNARD), **Monsieur Claude FEUTRIER** (Conseiller syndical Suppléant de Gérard FROMM), **Monsieur Daniel BOSQUET** (Conseiller syndical suppléant de Valérie GRECARD), **Monsieur Jean Claude CATALA** (Conseiller syndical), **Monsieur Frédéric ARNOUX** (Conseiller syndical suppléant de Valérie ROSSI)

Etaient représentés :

Mme Chantal EYMEOD représentée par Monsieur Marc AUDIER
Monsieur Jean BERNARD représenté par Mme Christine MAXIMEN
Monsieur Gérard FROMM représenté par Monsieur FEUTRIER
Madame Valérie GRECARD représentée par Monsieur BOSQUET

Etaient invités :

Monsieur Michel BAUDRY, Monsieur Patrice CEA, Monsieur Philippe CATELAIN
Monsieur Daniel JACQUEMOUD, Madame Brigitte FOURETS

Etaient excusés :

Mme ESTACHY, Monsieur FROMM, Madame EYMEOD, Monsieur SIRI,
Monsieur ARNAUD, Madame ROSSI, Monsieur FERMIER, Madame SAUMONT.

Exposé des motifs :

Le Président rappelle à l'assemblée le projet de renforcement du réseau très haute et haute tension porté par RTE afin d'améliorer la sécurisation de l'alimentation électrique de la Haute Durance. Ce programme s'étend sur une zone comprise entre le lac de Serre Ponçon et le Briançonnais. Il comprend 6 projets d'infrastructure, dont 2 lignes aériennes 225kV, à réaliser en 2 phases mais qui impactent successivement le même territoire. Il permettra d'accompagner durablement le développement économique de la région permettant également aux distributeurs de fournir la quantité et la qualité d'électricité souhaitée par leurs clients.

Le projet entre aujourd'hui en phase de concertation après la phase de diagnostic électrique du territoire engagée en 2008, finalisée en 2009, et après décision du 5 février 2010 de la Commission Nationale du Débat Public de ne pas envisager de débat spécifique.

Cette phase de concertation précède les procédures administratives et correspond à la recherche de l'acceptabilité du projet, tant par sa cohérence que par la recherche des impacts minimaux sur le territoire.

Le cinquantenaire de la retenue de Serre-Ponçon représente par ailleurs une opportunité importante pour célébrer l'avènement d'un ouvrage multi-usage, plus que jamais moteur du développement haut-alpin. Ceci constitue la raison pour laquelle le S.M.A.D.E.S.E.P. a souhaité

activement participer à l'organisation des manifestations proposées tout au long de l'année 2010 pour fêter cet évènement d'importance.

Le cinquantenaire de Serre-Ponçon semble ainsi propice à mettre en lumière des projets, qui, portés respectivement par RTE et le S.M.A.D.E.S.E.P. participent d'une volonté partagée de développement durable du territoire départemental. Il renforce ainsi la légitimité d'une collaboration particulière entre ces acteurs, désireux de trouver des synergies dans les politiques d'aménagement qu'ils mettent en place.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

CONSIDERANT :

- Le projet structurant porté par RTE pour la sécurisation de l'alimentation électrique de Haute-Durance ;
- Les axes stratégiques de développement arrêtés par le S.M.A.D.E.S.E.P. par délibération de décembre 2009, et l'ensemble des opérations importantes qu'ils impliquent ;
- L'opportunité que constitue le cinquantenaire de Serre-Ponçon pour apporter un éclairage tout particulier sur ces projets nécessitant une coordination globale ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 23 juin 2010 :

- **APPROUVE** la convention de partenariat ci-jointe entre le S.M.A.D.E.S.E.P. et RTE ;
- **AUTORISE** le Président à la signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son application.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président du S.M.A.D.E.S.E.P.,



Victor BERENGUEL